



Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques

Fédération syndicale unitaire

LE SNASUB (académie de Clermont) vous informe : compte rendu de la CAPA SAENES du 23/05/2017

Le 23 mai 2017 avait lieu la CAPA des SAENES où sont traitées les questions de mutation, avancement, accès au corps, titularisation, détachement.

1- Accès au corps des SAENES par liste d'aptitude :

La constitution de la liste d'aptitude au corps des SAENES suit les principes suivants :

- Respect du barème académique des agents
- Des promotions effectives (pas de refus qui se traduirait par la perte d'une possibilité de promotion) d'où la constitution d'une liste complémentaire de 2 agents en plus de la liste principale qui en compte 6
- pas de promotions si l'agent demandait un établissement où il n'y avait pas de postes vacants, y compris Université où en principe il y a transformation de postes des agents promus. (nous regrettons l'application stricte de ce principe, qui risque d'empêcher les promotions à l'Université les prochaines années, s'il est maintenu).
- Avoir à l'esprit la carte cible des postes de C réhaussables en B

La CAPA a donc décidé les promotions suivantes (seuls les arrêtés donneront une valeur définitive et réglementaire aux avis de la CAPA) :

Liste principale :

COLAS Nathalie
BLOT Isabelle
VALLIORGUE Catherine
CHAZELLE Béatrice
TAUVERON Brigitte
GIPOULOU Christine

Liste complémentaire :

ARRIGHI Catherine
MONDOR Julie

Position du SNASUB :

La constitution de cette liste d'aptitude est globalement satisfaisante, le dernier promu de la liste principale étant classé n°17 au barème académique, ce qui prouve un respect certain du barème (l'an dernier, le dernier promu était 55ème au barème!). Pour le Snasub, c'est le barème seul, c'est-à-dire un critère cohérent, reflet en particulier de l'expérience professionnel, qui doit compter.

Deux points particuliers ont attiré notre attention :

- Un agent de l'Université Clermont Auvergne, très bien placé au barème, a vu sa promotion refusée car il était classé n°2 par la Commission Paritaire d'Établissement (CPE) de son établissement et alors que le collègue classé n°1 par la CPE était au-delà de la 30ème place au barème donc non promuable ! La CAPA, malgré notre demande, a refusé de passer outre le classement de la CPE pour accorder une promotion logique au regard du barème.

On peut s'interroger sur le choix incohérent et improductif par la CPE qui ne respecte pas le barème et se traduit par aucune promotion pour le plus gros établissement de l'Académie !

- Certains agents, bien placés au barème, ont vu leur promotion refusée car ils avaient émis des vœux trop restreints d'affectation géographique.

Il en ressort une injustice entre les collègues promus sur place car sur poste réhaussables et les collègues non promus car ne pouvant être affectés dans leur service bien qu'ils effectuent déjà des tâches de catégorie B.

La carte cible des rehaussements de poste s'étant limité aux EPLE, les collègues des services tels que le rectorat ou l'université se trouvent lésés.

Le SNASUB revendique donc, au niveau national comme local, la prolongation et l'extension du plan de rehaussement des postes de C en B ou de B en A. Nous rappelons un principe qui nous est cher : la quasi-totalité des agents de catégorie C exercent déjà des tâches de catégorie B, ils devraient donc être tous promus sur place.

2- Tableaux d'avancement de grade

Les avancements de grade se sont faits en suivant strictement le barème académique modifié récemment.

Il en ressort :

- 8 promotions de classe normale à classe supérieure
- 5 promotions de classe supérieure à classe exceptionnelle

3- Mutations – réintégrations

Au total 22 mutations ont pu être obtenues et 1 réintégration.

Concernant les mutations, 4 agents ont bénéficié de mesure de carte scolaire et 5 agents proviennent d'une autre académie.
36 agents n'ont pas obtenu de mutation.

4- Titularisations

15 collègues ont été titularisés. Pour un 16ème collègue, sa période de stage sera prolongée d'un an.

Vos commissaires paritaires académiques SAENES du SNASUB-FSU,

Isabelle Wrzesniewski : isabelle.wrzesniewski@uca.fr

Marianne Julle : marianne.julle@uca.fr

hervé Boulet : élu à la CPE de l'Université Clermont Auvergne à compter du 01/09/2017

[herve.boulet@uca.fr](mailto:hervé.boulet@uca.fr)

Rejoignez notre réseau de solidarité syndicale, adhérez au SNASUB-FSU !

**SNASUB / FSU – Section académique – Maison du Peuple, place de la Liberté,
63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 06-62-89-94-30 –
E.mail : snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr**

-Site internet académique :

<http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>